

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 21 octobre 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 27 octobre 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, Adjoints.

JURET Didier - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAU Sophie - FOURNIER Denis - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

SUZANNE Alain, Adjoint

MARTIN Fauzia - CALLET Carol - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - DAUNOIS Bruno - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

<b><u>Nom du mandant</u></b>		<b><u>Nom du mandataire</u></b>
SUZANNE Alain	à	PELE Laurent
MARTIN Fauzia	à	FOURNIER Denis
CALLET Carol	à	BLANCHARD Bernadette
RITOUET Eric	à	BESSON Katia
NOURRY Aurore	à	GAUDIN Christelle
GUIHENEUC Damien	à	BODINIER Elodie

**Secrétaire :** BLANCHARD Bernadette

-----

**M. le Maire** demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté à 17 voix POUR, 1 élue n'ayant pas pris part au vote.

Il informe de l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour à savoir le projet de plan partenarial de gestion de la demande et information des demandeurs (PPG) d'Angers Loire Métropole et les factures à imputer en section d'investissement.

**AMENAGEMENT**

**1. Compte rendu annuel à la Collectivité modificatif de la société ALTER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve** le compte rendu d'activités modifiant le bilan prévisionnel faisant apparaître une participation de remise d'ouvrage des cheminements doux de 152 000 € HT et une participation d'équilibre d'un montant de 18 000 € HT.

**2. Adoption d'un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement conclu avec la société ALTER Cités**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :**

- **approuve** l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement conclu avec la société ALTER Cités.

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.

## FINANCES

### 3. Soutien à l'investissement public – demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition des cheminements doux dans le cadre "d'Acerola, Cœur de Village".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** le montant de 152 000 € HT qui sera versée contre la remise de l'ouvrage des cheminements doux par la commune à la société ALTER Cités.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'intégration dans le patrimoine communal de ces ouvrages.
- **dit** que la dépense sera inscrite au Budget Annexe « Acerola, cœur de village ».
- **sollicite** une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande.

### 4. Facturation à Maine-et-Loire Habitat des honoraires du Cabinet Bunel en vue de l'extension du lot n°13 dans l'Ecoquartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de facturer à Maine-et-Loire Habitat l'intervention du Cabinet BUNEL pour un montant de 310 euros HT soit 372 euros TTC.

## ENFANCE-JEUNESSE

### 5. Adoption du contrat Enfance-Jeunesse 2016-2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- **approuve** le contrat « Enfance-Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour la période 2016/2019.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que les avenants.

## URBANISME

### 6. Politique locale de l'Habitat – Aide à l'investissement privé – demande d'agrément pour bénéficiaire du dispositif mis en place par la loi "Pinel".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 2 CONTRE** :

- **demande** à Monsieur Le Préfet de Région l'obtention de l'agrément permettant d'être éligible au dispositif « Pinel ».
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant à déposer ladite demande.

## INTERCOMMUNALITE

### 7. Programme local de l'Habitat d'ALM – politique d'équilibre territorial – proposition d'orientations en matière d'occupation du parc de logements et d'objectifs d'attribution – avis de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** :

- **donne** un avis favorable sur la proposition en matière de tendance souhaitée pour l'occupation de l'ensemble du parc à l'horizon 2030.
- **donne** un avis favorable sur la proposition en matière d'objectifs d'attribution des logements locatifs sociaux publics relative aux deux publics cibles précités.

## **8. Programme local de l'habitat – Projet de plan partenarial de gestion de la demande et information des demandeurs (PPG) d'Angers Loire Métropole – avis de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **émet un avis favorable** sur le projet de projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.
- **souhaite** conserver son lieu d'accueil labélisé SIAD à partir de 2017.

## **FINANCES**

### **9. Imputation de factures en section d'investissement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** d'imputer les factures telles que présentées ci-après, en section d'investissement :

1. **SEMAC** : Devis n°002629 du 23/05/2016 correspondant à l'acquisition d'une remorque et des jeux de rampes pour un montant total de 2 141,00 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2158-73.
2. **ATLANTIC MOTOCULTURE** : Devis du 06/09/2016 correspondant à l'acquisition de deux tronçonneuses pour un montant total de 921,00 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2158-73.
3. **ATLANTIC MOTOCULTURE** : Devis n° 72SFDB0357 du 03/10/2016 correspondant à l'acquisition d'une tailleuse de haie pour un montant total de 23 044,80 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2158-73.
4. **ATLANTIC MOTOCULTURE** : Devis n° 45479 du 03/10/2016 correspondant à l'acquisition d'outillage (debrousailluses, bineuse-sarcluse, taille-haie, souffleur) pour un montant total de 7 818,00 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2158-73.
5. **GARAGE FORGET** : Devis du 17/05/2016 correspondant à l'acquisition d'un attelage pour un montant total de 627,68 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2158-73.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
23/09/16	2016-30	Contrat de maintenance logiciel bibliothèque
26/09/16	2016-31	Marché de travaux pour la création d'une rampe pour l'accessibilité de la mairie - Lot 6 Sols Scellés avec l'entreprise PAUVERT
14/10/16	2016-32	Convention de mise à disposition par ALTER d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT
18/10/16	2016-33	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie avec M. GRIMAUD Architecte

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.**

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 24 novembre 2016 à 20h30.**